

# AMENAGEMENTS PAYSAGERS

## BACCALAUREAT PROFESSIONNEL

### OBJECTIFS

*Action financée par la Région Centre—Val de Loire*

Le baccalauréat professionnel Aménagements Paysagers forme des entrepreneurs de travaux paysagers, paysagistes, chefs d'équipes paysagiste, jardiniers-paysagistes, conducteurs de travaux espaces verts. La finalité de cette formation est l'insertion professionnelle.

Le BAC PRO Aménagements paysagers permet également la poursuite d'étude supérieure (BTSA) ou une spécialisation (CS Taille et Soins des Arbres...).

Le site de l'EPLEFPA de Tours-Fondettes Agrocampus avec son domaine paysager de 20 ha est le support de la formation.

### ARCHITECTURE PAR MODULES DU BAC PRO AMENAGEMENTS PAYSAGERS

MODULES	MATIERES PRINCIPALES	HORAIRE
<b>DOMAINE COMMUN</b>		
<b>MG1 : Langue française, langage, éléments d'une culture humaniste et compréhension du monde</b>	Français	60h
	Education SocioCulturelle (E.S.C.)	44h
	Histoire contemporaine	42h
	Documentation	16h
<b>MG2 : Langue et culture étrangères</b>	Anglais	50h
<b>MG3 : Motricité, santé, socialisation par la pratique des activités physiques sportives, artistiques</b>	Education Physique et Sportive (E.P.S.)	42h
	Sauveteur Secouriste du Travail - Ergonomie	16h
<b>MG4 : Culture scientifique et technologique</b>	Mathématiques	60h
	Biologie – Ecologie – Etude de terrain	42h
	Physique - Chimie	42h
	Informatique	24h
<b>DOMAINE PROFESSIONNEL</b>		
<b>MP 1 : Chantier d'aménagement dans son contexte</b>	Rapport de stage	32h
<b>MP 2 : Dimensions écologique, sociale, économique et culturelle des travaux paysagers</b>	Facteurs écologiques / sol	92h
	Economie juridique	
	Approche du paysage	
	Histoire des Jardins / Etude - Conception	
<b>MP 3 : Organisation d'un chantier d'aménagements paysagers</b>	Gestion de chantier	80h
	Travaux Pratiques	
<b>MP 4 : Travaux de mise en place et de maintenance d'infrastructures paysagères</b>	Topographie	76h
	Maçonnerie – pose de clôtures – terrasses bois – Chantiers écoles	
<b>MP 5 : Travaux d'implantation et d'entretien de la végétation</b>	Reconnaissance des végétaux – Plantations -	204h
	Engazonnement – Taille – Entretien -	
	Arrosage intégré et mobilier	
	Certificat individuel	
	Gestion des déchets – Gestion des Arbres –	
	Gestion différenciée	
Chantiers écoles		
<b>MP 6 : Utilisation des agroéquipements</b>	CACES 8 – Autorisation de Conduite	60h
	Matériel / Mécanique	
<b>MAP : Module d'Adaptation Professionnelle</b>	Jardins urbains	50h
	Projet professionnel	
<b>Epreuve Facultative</b>	Pépinières	20h
<b>Cas concrets</b>	Etude de 4 situations	48h

## POSITIONNEMENT

Cette formation s'adresse aux Demandeurs d'Emplois inscrits à Pôle Emploi et ayant leur projet de formation validé par leurs référents, aux salariés d'entreprise ou autres publics souhaitant effectuer une reconversion professionnelle et étant titulaire d'un diplôme de niveau V (CAP/BEP) au minimum (étude au cas par cas). Ces candidats doivent être apte physiquement au travail en extérieur.

Des tests de positionnement auront lieu en avril/mai (entretien de motivation, tests écrits de connaissances).

## EXAMEN

L'examen est organisé en deux groupes d'épreuves :

- 50 % en contrôles en cours de formation (C.C.F.) ;
- 50 % en examen final, par épreuves terminales

EPREUVES		DISCIPLINES	Epreuves en CCF	Coefficient	Epreuves finales	Coefficient
Enseignement général	E1	Langue française, langage, éléments d'une culture humaniste et compréhension du monde	oui	1	oui	3
	E2	Langue et culture étrangère	oui	1	/	/
	E3	Motricité, santé, socialisation	oui	1	/	/
	E4	Culture scientifique et technologique	oui	2,5	oui	1,5
Enseignement professionnel	E5	Choix techniques aménagements paysagers	/	/	oui	2
	E6	Expérience en milieu professionnel	/	/	oui	3
	E7	Pratique professionnelle	oui	5	/	/
	E8	Epreuve facultative	oui	1	/	/

## STAGES

Partie intégrante de la formation, les stages en milieu professionnel d'une durée de 8 semaines sont obligatoires.

## DÉBOUCHES ET POURSUITE D'ÉTUDES

Insertion professionnelle :

- Création de sa propre activité (CESU... entrepreneur de travaux paysagers)
- Paysagiste
- Chef d'équipes paysagiste
- Jardinier-paysagiste
- Conducteur de travaux espaces verts

Poursuite d'études :

- Certificat de spécialisation par la formation continue et ou l'apprentissage
- Brevet de Technicien Supérieur Agricole



## RÉSULTATS DE L'ÉTABLISSEMENT

- 2013 : 100 % (Moyenne nationale : 84,2 %)
- 2014 : 100 % (Moyenne nationale : 82,6 %)
- 2015 : 100 % (Moyenne nationale : 83,5 %)